

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 06 AVRIL 2020

**2021 - 005**

Date de convocation : 29/03/2021

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13 en présence : 9 votants : 13

L'an deux mil vingt-et-un, le six du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, C. PICAUD

Absents excusés : A. BOBOWSKI, M. DEVANNEAUX, F. LOIFERT, P. MARSON

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à M.A. DUPUIS, M. DEVANNEAUX donne procuration à M.J. LENS, F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY, P. MARSON donne procuration à M. DEGAUCHY

Le secrétariat a été assuré par : C. FORMONT

**DELIBERATION N°5 : TAUX D'IMPOSITION RETENUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme de la fiscalité directe locale et la disparition de la taxe d'habitation.

Il propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ce qui suit compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale :

	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2021	TAUX VOTES	PRODUITS ATTENDUS
Taxes Foncières sur les propriétés bâties	317 600 €	38.58 (17,04 + 21,54*)	122 530 €
Taxes Foncières sur les propriétés non bâties	13 400 €	46,12	6 180€
<b>TOTAL DU PRODUIT A TAUX CONSTANT</b>			<b>128 710 €</b>

\* taux départemental

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 06 avril 2021.

Le Maire

  
Patrick LEFEBVRE